



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

ASA Morvan

1, rue des Pierres

71400 AUTUN

[contact@asamorvan.com](mailto:contact@asamorvan.com)

VISA FFSA



VISA LIGUE



**AUTUN les 21, 22 et 23 AOÛT 2020**

**6e RALLYE VHRS**  
**D'AUTUN SUD-MORVAN**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Rallye Véhicules Historiques de Régularité Sportive**  
**à Participation Etrangère Autorisée**

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité**

**Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement**

**standard de la FFSA ou se reporter au règlement du 49<sup>e</sup> Rallye d'Autun Sud Morvan.**

**PROGRAMME DU RALLYE :** Voir Règlement du Rallye national

**ADRESSES :** Voir Règlement Rallye national

**ARTICLE 1 ORGANISATION :** L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 21, 22 et 23 août 2020 en qualité d'organisateur Administratif et technique sous le patronage de la ville d'Autun le : 6e Rallye National VHRS d'Autun Sud Morvan.

L'organisation se réserve le droit de ne pas organiser le rallye VHRS s'il y a moins de 15 engagés.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de :

- |  |         |                       |
|--|---------|-----------------------|
| 1) La Ligue Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté | Visa N° | 36 du 04 /04 / 2020   |
| 2) La FFSA   | Visa N° | 243 du 06 / 04 / 2020 |

**Comité d'Organisation :** Idem rallye support VHC

**Organisateur technique :** Idem rallye support VHC

### **1.1. OFFICIELS :**

Directeur de Course VHRS :	M. FREVILLE Serge	Licence N° 27121
Responsable technique VHRS :	M. LEGRAND Jean-Paul	Licence N° 37568
Chargés des Relations Concurrents VHRS :	Mme FREVILLE Françoise	Licence N° 111134
	Mme WASSEF Damienne	Licence N° 163736

**1.2. ELIGIBILITE :** Le 6e Rallye National VHRS d'Autun Sud Morvan compte pour :

- les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- La Rétro Cup

### **1.3. VERIFICATIONS :**

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et copilote, si plus de 18 an)
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences (pilote et copilote) ou titre de participation
- Certificat d'immatriculation du véhicule (photocopie obligatoire)

**1.3.2.** Le vendredi 21 août les vérifications administratives et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen à AUTUN (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>).

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au Parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée : 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

**ARTICLE 2: ASSURANCES** : Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT**

**3.1.1** Le choix de la moyenne, de la part du concurrent, est OBLIGATOIRE.

**3.1.2. INSCRIPTIONS** : Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de : ASA Morvan, avant le lundi 17 août 2020 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le mardi 29 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

**3.1.2.1.** : Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les autres supports.

**3.1.2.2.** - Avec la publicité facultative des organisateurs : 475 €

- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 425 € si 1 licencié ASA Morvan

: 405 € si 2 licenciés ASA Morvan

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 945 €

Chèque libellé à l'ordre de : ASA Morvan

Ce tarif de l'engagement inclus le système de chronométrage BLUNIK

**3.1.2.3.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.2. Licences admises**

✕ Licence NCC

✕ ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité

✕ NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

α TPNR – National Régularité

α TPRR– Régional Régularité

Les titres de participation seront délivrés sur les lieux des vérifications administratives par l'ASA organisatrice. *Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.* Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire. L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans. Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion. Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**3.3. : Ordre des départs** : Rallye VHC, suivi du Rallye Moderne, et Rallye VHRS Les concurrents partiront 15 minutes après la dernière moderne du 48e rallye National d'Autun Sud Morvan.

L'ordre de départ initial reste inchangé jusqu'à la fin du rallye.

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

##### **4.1 Voitures autorisées :**

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée.

##### **4.2. ASSISTANCE** : Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible. La surface par concurrent est calculée pour 50m<sup>2</sup> par voiture ou 90m<sup>2</sup> pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m<sup>2</sup>.

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

**4.3. Pneumatiques** : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

**4.4. Identification** : Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallyes (voir rallye VHC)

**ARTICLE 5 PUBLICITE** : Idem rallye support VHC

**ARTICLE 6 ORGANISATION** :

**6.1. SITES ET INFRASTRUCTURES** : Idem rallye support VHC

**6.2. RECONNAISSANCES** : Conforme au règlement standard FFSA.

**Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées afin de préserver ainsi l'avenir des rallyes.** Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage.  
**3 passages par ES maximum.**

Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Samedi 15 août 2020 (8h à 19h00)

Dimanche 16 août 2020 (8h à 19h00)

Vendredi 21 août 2020 (8h à 19h00)

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée.

Le carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents seront distribués aux jours et heures suivants :

Samedi 15 août 2020 07h00-17h00 : ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun

Dimanche 16 août 2020 07h00-17h00 : ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun

Vendredi 21 août 2020 07h00-12h00 : ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun

14h00-16h00 : Parc des exposition l'Eduen à Autun

## **7. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1. PARCOURS**

**Départ et Arrivée du rallye** : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2020 représente un parcours total de **436 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes :

**1ère étape le samedi 22 août de 1 section (6 ES)**

**2e étape le dimanche 23 août de 2 sections (6 ES)**

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **162.8 Kms**.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Samedi 22 août**

- Sommant - Cussy – Lucenay ES 1/4 : 9.6 kms x 2 = 19,2 kms

- Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux ES 2/5 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms

- Lucenay - Villier en Morvan - Savilly ES 3/6 : 13.5 kms x 2 = 27 kms

### **Dimanche 23 août**

- Sommant - Cussy - Lucenay ES 7/10 : 9.6 kms x 2 = 19.2 kms
- Chissey - Cussy- Ménessaire - Moux ES 8/11 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms
- Lucenay - Villier en Morvan - Savilly ES 9/12 : 13,5 kms x 2 = 27 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations. Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés. Les lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées.

Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

**Contrôles Horaire (CH) :** à ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

- 1) L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.
- 2) Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- 3) Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

**7.2. TEST DE REGULARITE :** La longueur minimum d'un test de régularité est libre. Le Directeur de Course proposera, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : une "moyenne haute", une "moyenne intermédiaire", une "moyenne basse" (le temps minimum ne pourra pas être inférieur au temps réalisé en course par une voiture VHC de même type x 1,3. Ces valeurs seront communiquées au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire des départs de chaque test de régularité. Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité. La feuille d'engagement doit comporter les cases "haute", "intermédiaire", "basse", où le concurrent inscrira la catégorie de moyenne choisie pour tout le rallye. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs. Le chronométrage des tests de régularité est obligatoire. Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les tests de régularité. Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes. La situation des lignes de chronométrage intermédiaires de ces tests de régularité restera secrète. **En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art. 7.51.1).** L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye VHC sera identique pour le VHRS. Tout ralentissement intempestif sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs suivant réglementation FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute. Pour des raisons de sécurité, le directeur d'épreuve pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés. Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

**7.2.1. INTERRUPTION d'une ZR :** Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course annulera l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

#### **7.2.2. TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE :**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition d'avoir signifié, au Chargé des Relations avec les Concurrents ou à la Direction de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le départ du

1<sup>er</sup> concurrent.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

**7.3 PARC FERME** : Les parcs de regroupement seront obligatoirement sous le régime de parc fermé. Les parcs de fin d'étape ne seront pas sous le régime de parc fermé.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Un parc dédicaces sera prévu à Moux en Morvan (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

**ARTICLE 8 RECLAMATION APPEL** : Aucune réclamation ne sera admise

**ARTICLE 9 CLASSEMENTS** : effectué par : BLUNIK – Bernard Vialar Compétition

Le classement général sera fait pour chaque moyenne, haute, intermédiaire et basse.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

**ARTICLE 10 PRIX et COUPES** :

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 23 août 2020 sur le Podium d'Arrivée.